



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 octobre 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 25 septembre 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 octobre 2000

travaux d'abattage et d'élagage d'arbres - appel d'offres

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques
LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc
DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève
RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme
Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine
LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Hervé LAMPIN, M.
Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Alain PAGE, M. Jacques
VANDIER, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à Mme Patricia LUCAS.
Mme Marie-Josèphe SOULISSE donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.
M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à Mme Isabelle ANELONE.
M. Robert PLANTECOTE donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Christiane DRAPET,
Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D200486

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 octobre 2000

Espaces Verts

travaux d'abattage et d'élagage d'arbres - appel d'offres

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Au vu de l'importance :

- des travaux d'élagage d'arbres liés aux contraintes environnementales et techniques dues à la proximité des façades de maisons et/ou des lignes électriques et téléphoniques,
- des travaux d'élagage liés à l'entretien courant et nécessaire des arbres,
- des travaux de mise en sécurité des arbres,
- des travaux d'élagage nécessités par la formation ou la taille architecturée de certains arbres ou alignements,
- des travaux d'abattage établis annuellement, en fonction des expertises sanitaires, des besoins structurels ou de dépérissement des sujets.

Il est nécessaire de passer un marché de travaux. Le marché établi pour un an sera reconductible pour deux fois un an.

Tous ces travaux feront l'objet d'une information municipale avant toute intervention.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le dossier de consultation
- autoriser Monsieur le Maire de Niort ou l'adjoint délégué à lancer la procédure d'appel d'offres et à signer le marché à intervenir.

Les dépenses seront imputées au 928. 8231. 61524.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)